FORMATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE DES ASSISTANTS DE PRÉVENTION

5 jours

IMPULSER UNE CULTURE DURABLE DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE

PROGRAMME DE LA FORMATION

La nomination d'un assistant de prévention est obligatoire pour les collectivités (FPT) et les administrations (FPE) suivant l'article 4 du décret 85-603 (FPT) et du décret 82-453 (FPE). Conformément à l'article 4-2 de ces textes, les agents désignés doivent impérativement suivre une formation préalable à leur prise de fonction. Dans la FPH, le code du travail prévoit la mise en place d'agents compétents en matière de prévention chargés d'assister et de conseiller le directeur d'établissement et l'encadrement (article L4644-1 du code du travail). Le personnel désigné bénéficie également d'une formation de 5 jours en matière de santé sécurité au travail (article L2315-18 du code du travail).

LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

› Les enjeux de la prévention
Réflexion collective autour des enjeux
› Les notions de la prévention
exercice "mots croisés"
› Le cadre réglementaire
Atelier en sous-groupe sur le cadre réglementaire
› Les 9 principes généraux de prévention
› Les acteurs de la prévention
Vidéos : principes généraux et acteurs de la prévention
› Les documents et formations obligatoires
Exercices en sous-groupe

L'ASSISTANT DE PRÉVENTION

› La lettre de cadrage
Jeu des 10 erreurs
› Les missions de l'assistant de prévention
› L'identification des assistants de prévention
réflexion collective
› La fonction de l'assistant de prévention
Quiz sur la fonction d'assistant de prévention

L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

› Les risques professionnels
Atelier en sous-groupe sur les risques professionnels
› Le document unique
Cas pratique : réalisation d'une évaluation des risques professionnels

L'ANALYSE D'UNE SITUATION DE TRAVAIL

› L'enquête d'accident : outils d'analyse et méthodologie
› L'analyse d'une situation de travail : la visite sur site
Atelier : les bonnes pratiques de la visite sur site - debriefing et compte rendu

OBJECTIFS

Intégrer les notions fondamentales de la prévention des risques professionnels.
Utiliser les méthodes d'analyse d'une situation de travail.
Appliquer la démarche d'évaluation des risques professionnels.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

Approche pédagogique et ludique
Formation qui s'enrichit des échanges et des expériences des participants
Des quiz tout au long de la formation validant les acquis des différentes séquences

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Agents de la FPT et de la FPE exerçant la fonction d'assistant(e) de prévention, conseiller en prévention des risques professionnels de la FPH

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Recueil de vos attentes depuis votre espace web 15 jours avant le début de la formation et auto-diagnosticque de vos compétences. Des méthodes pédagogiques variées pour s'adapter aux différents profils, définies avec l'objectif de vous impliquer dans vos apprentissages et d'ancrer les acquis par la pratique. Supports pédagogiques?: support d'animation, supports pédagogiques (fiches de synthèse, tableaux …) et autres ressources documentaires disponibles dans votre espace.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

2 970 € HT - Réf : VSS-ASP5

Validité : 30 juin 2027

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :
du 24 au 28 mai 2027

Formation à distance :
du 16 au 18 novembre 2026 et les 23 et 24 novembre 2026
du 17 au 19 mars 2027 et les 22 et 23 mars 2027
du 17 au 19 novembre 2027 et les 22 et 23 novembre 2027

BULLETIN D'INSCRIPTION

GERESO SAS - 38 rue de la Teillaie
CS 81826 - 72018 LE MANS Cedex 2
Tél. 02 43 23 09 09 - Fax 02 43 23 77 07
formation@gereso.fr - www.gereso.com

Participant(e)

☐ Mme ☐ M. Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

E-mail .....
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)

Tél. (ligne directe) .....

Tél. mobile (pour infos de dernière minute) .....

Mesures compensatoires pour les personnes en situation d'handicap :

.....

Formation choisie

Titre .....

Référence .....

Dates .....

Lieu .....

Options proposées pour certaines formations :
- Accès e-ressources pendant un an (remise de 40% sur le prix public)
- Veille juridique pendant un an (remise de 70% sur le prix public)
- Expertise décisionnelle d'une heure (remise de 30% sur le prix public)

Merci de préciser votre choix :

☐ Accès e-ressources* ☐ Veille juridique* ☐ Expertise décisionnelle

Indiquez le tarif total (Formation + option(s) choisie(s)) .....

Entreprise / Établissement

Raison sociale .....

Adresse .....

Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

Téléphone ..... Fax .....

N°d'identification (TVA intracommunautaire) .....

Code APE / NAF ..... N° Siret |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Responsable de l'inscription

☐ Mme ☐ M. Nom ..... Prénom .....

Service/Fonction .....

Tél. (ligne directe) ..... E-mail .....

Facturation/Règlement

☐ **FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :**

À l'attention de ☐ Mme ☐ M.

Nom .....

Prénom .....

Service/Fonction .....

E-mail .....

Libellé de la facture .....

.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser .....

.....

.....

.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

☐ OUI ☐ NON

Si OUI, numéro : .....

GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

Prise en charge (si parcours certifiant) :

☐ CPF ☐ Entreprise ☐ OPCO

☐ **FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :**

Nom de l'OPCO .....

Numéro de prise en charge .....

Adresse de votre OPCO .....

.....

Code postal |_|_|_|_|_|

Ville .....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à : Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur *www.gereso.com/mentions-legales-et-cgv*

Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont enregistrées dans un fichier informatisé par GERESO dans la finalité de traitement de votre demande. Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en vous adressant à : dpo@gereso.fr
** Les options "accès aux e-ressources pédagogiques" et "veille juridique", proposées en option en complément de la formation, sont renouvelables annuellement par tacite reconduction, sauf résiliation notifiée un mois avant la date d'échéance.*